

peuvent pas s'embarquer sans danger ; et la mer est généralement trouble et très-agitée. Les lacs et les rivières fourmillent de poissons délicats. Les huîtres et autres coquillages sont communs sur divers points, et l'on prend souvent des tortues.

Les productions végétales sont le maïs, le millet, le riz, les ignames, le manioc, les patates, les bananes, et autres fruits des tropiques. L'encromah (*hibiscus esculentus*), herbe mucilagineuse, que l'on nomme ocka dans les Antilles et gombaut chez les Français, entre fréquemment dans les potages des naturels ; l'entéraba, autre fruit mucilagineux, est de même d'un usage général, il y en a une variété, quelques-unes ont la forme des plus gros ognons ; il croît à peu près comme la mélongène : ce fruit et l'encromah sont très-nourrissans. On cultive avec beaucoup de soin, en quelques endroits, les choux et les échalotes d'Europe. La canne à sucre croît spontanément, elle est assez grosse ; on a découvert le poivre noir dans l'intérieur ; l'indigo est très-commun ; le cotonnier se voit sauvage partout ; l'arbre le plus remarquable est le fromager, on en fait des pirogues, il atteint une taille majestueuse, ses branches s'étendent à une grande distance du tronc, en formant avec lui comme des angles droits.

Il y a d'autres arbres qui donnent d'excellent

bois de charpente. Le palmier est de la plus grande utilité pour les indigènes ; il en découle, par incision, le vin de palme, boisson agréables et enivrante ; on extrait du fruit une huile très-délicate qui est généralement employée dans l'assaisonnement des mets. Ils font avec les feuilles, des cordes et du fil qu'ils convertissent en lignes à pêcher et en filets ; ils s'en procurent un plus fin avec les feuilles de l'agave et de l'ananas.

A l'exception de l'or, nous ne savons rien des productions minérales ; nous ne pouvons douter que d'autres métaux ne soient également abondans ; mais les naturels ignorent la manière de les chercher. S'ils faisaient une découverte importante en ce genre, ils sont privés des moyens et ignorent la méthode d'en tirer un parti utile. L'avidité avec laquelle les nègres recherchent l'or, est cause qu'ils ne s'occupent pas de la recherche des autres métaux. On voit à Ouinebah et ailleurs des couches de marbre.

La forme du gouvernement offre beaucoup de diversités : à Apollonia, il est monarchique et absolu ; dans l'Ahanta, c'est une sorte d'aristocratie. Chez les Fantins, et jusqu'à Ackra, tantôt il réside chez quelques personnes, tantôt dans le peuple. Les Fantins changent fréquemment leur régime politique dans certaines occasions ; et pour leur sûreté commune, se réunissent

sous quelques chefs , auxquels il faut obéir sans réserve. Quand la cause de cette union est passée , ils reviennent à leur précédent usage.

Les lois sont très-strictes : à Apollonia , où toute l'autorité appartient au roi , il n'y a pas de tribunaux subalternes ; sa volonté décide tout. Dans d'autres états , les lois diffèrent suivant la nature du gouvernement. Pendant que la traite des nègres existait , elles tendaient toutes à prononcer la peine de l'esclavage ; pour le moindre délit , un homme perdait sa liberté , s'il n'était pas en état de payer une amende proportionnée à sa faute.

Quelquefois les lois d'Apollonia prononcent une peine plus forte que l'esclavage ; car tout homme , excepté l'héritier présomptif , est à la merci et à la disposition du souverain. Dans d'autres cantons , la sévérité de la loi est mitigée dans quelques cas ; mais seulement pour les habitans. Chez les Fantins les lois sont plus rigoureuses que partout ailleurs : une action fortuite et insignifiante y est examinée aussi scrupuleusement que si elle était de conséquence ou le résultat d'un dessein prémédité. Le meurtre peut s'expié par sept esclaves , ou leur valeur , indépendamment du droit usuel pour l'enterrement. Si la personne tuée est d'un certain rang , la loi du talion est mise en vigueur ; ce qui produit

une grande effusion de sang , avant que la satisfaction exigée soit reconnue suffisante. Si quelqu'un commettant le moindre larcin , est pris sur le fait , il perd sa liberté ; si l'objet volé est d'une valeur considérable , toute la famille du coupable est enveloppée dans le châtement : si un homme tue par accident une poule , une chèvre ou tout autre animal domestique , il est privé de sa liberté , à moins qu'il ne fléchisse par des présens la partie lésée ; s'ils sont reçus , les plus insignifiants suffisent pour effacer la rigueur de la peine.

La loi contre la sorcellerie est très-rigoureuse , car elle s'étend généralement à toutes les personnes qui vivent dans la même maison que le coupable , parce que l'on suppose qu'ils sont doués d'une portion de l'influence maligne.

Depuis l'abolition de la traite nous n'avons plus entendu parler de personnes convaincues de ce crime ; nous pouvons donc supposer que la sévérité des lois , relativement aux délits peu importants et imaginaires , sera mitigée et peut-être même abolie , en conséquence de cette mesure humaine.

Quelques usages sont d'une absurdité extrême. Il faut ranger dans cette classe le *panyaring* , dont les conséquences sont extrêmement pernicieuses , et qui n'existe guère que dans le Fantin. Si un homme , ayant contracté des dettes , tardait ,

par une cause quelconque, à s'acquitter, le créancier avait la faculté de saisir et d'enfermer, ou, suivant leur langage, de *panyar* toutes personnes appartenant à la famille, ou au pays, et à la ville du débiteur; s'il en trouvait l'occasion, il les vendait sans délai ni formalité quelconque. Cette pratique affreuse s'était étendue à un tel point pendant l'existence de la traite, que beaucoup d'innocens furent vendus; car les manières de procéder, dans ces cas là, offraient un prétexte pour alléguer des dettes ou des crimes imaginaires. Personne n'avait le droit légal de mettre en question la justice de la saisie; et toute personne dans le besoin pouvait, pour la promesse d'une récompense ou d'une portion de la dépouille, saisir et vendre une autre sans empêchement. Très-souvent la personne contre laquelle le *panyaring* commençait voulait prendre sa revanche, ce qui ne manquait jamais de lui donner une extension ruineuse.

Tous les ans, au mois d'ôût, on cesse les travaux pendant une huitaine de jours, et l'on passe ce temps à se divertir; avant ces fêtes, on célèbre la maturité des ignames par des repas et des réjouissances.

A la mort de quelqu'un, on mêle les expressions de la douleur aux divertissemens. Si le défunt est un personnage important, on se livre à

des extravagances: les membres de la famille et ses amis apportent quelque chose qui est comme un emblème de leur respect pour lui et de leurs égards pour les siens. On prodigue généralement en ces occasions, la toile, l'eau-de-vie et la poudre à canon; jusqu'à ce que le corps soit mis en terre, ce ne sont que danses, chants ou plutôt cris, décharges de mousqueterie, et par intervalle, des exclamations lamentables qui n'annoncent pas beaucoup de douleur réelle. Il est bon d'observer que tout cela se fait pour se conformer à l'usage, et que les acteurs principaux sont des gens employés ordinairement dans ces sortes d'occasions, qui n'éprouvent aucun sentiment de chagrin. Après l'enterrement, lorsque le calme est rétabli, on voit l'affliction se manifester dans la maison du défunt, qui peut alors être justement appelée une maison de deuil.

On montre beaucoup d'attention pour les morts, en proportion de leur rang, de leur famille, ou de l'emploi qu'ils occupaient. Le corps, revêtu de tous les ornemens connus dans le pays, est exposé pendant trois ou quatre et quelquefois six jours à la vue du public; quand on le dépose dans le tombeau, on y jette après lui de l'or, des pièces de toile et d'autres objets. Dans quelques endroits on sacrifie des victimes humaines, qui sont choisies d'après la qualité du défunt.

En 1800, à la mort d'un roi d'Apollonia, une ou deux victimes humaines furent immolées chaque samedi ; six mois après on célébra la grande cérémonie , à laquelle une cinquantaine de personnes furent égorgées ; deux de ses plus jeunes femmes furent enterrées vives dans le tombeau. Le couvercle du cercueil fut arrosé de sang humain , et l'on répandit par-dessus de la poudre d'or ; enfin de belles pièces de toile furent déposées dans la tombe. Les hommes et les animaux sacrifiés dans ces occasions sont traités avec beaucoup de cruauté.

On observe avec beaucoup d'exactitude certains jours , par la cessation du travail : le mardi , les pêcheurs ne jettent pas leurs filets ; d'autres regardent le vendredi comme sacré ; les gens riches tiennent pour tel le jour de leur naissance.

La polygamie existe sur toute l'étendue de la côte : un homme peut avoir autant de femmes qu'il a le moyen d'en nourrir.

La religion de ces nègres ne consiste qu'en une réunion de superstitions barbares qui leur ont été transmises de temps immémorial , et qu'ils continuent à observer par cette raison seule.

Ils ont quelque idée d'un être suprême , mais elle est très-imparfaite. Il paraît qu'ils ont plus de respect pour la lune que pour le soleil ; car ils célèbrent par des réjouissances l'époque où elle reparait.

La superstition est si fortement enracinée dans ce pays , et règne si victorieusement dans quelques états , que toutes les calamités qui leur arrivent peuvent en grande partie être attribuées à la confiance et à l'obéissance passive qu'ils ont pour leur croyance absurde. Dans quelques endroits nulle chose importante ne s'entreprend avant d'avoir consulté , par l'intermédiaire de fourbes et d'imposteurs , l'objet de leur adoration ; on le désigne généralement par le nom de fétiche , n'importe sa nature. Les femmes même sont regardées comme pouvant être les interprètes de la volonté du fétiche. Dans les états où l'autorité réside dans le peuple , ces individus hommes ou femmes , jouissent d'un grand crédit , et quelquefois s'arrogent beaucoup d'autorité ; ils affermissent et assurent leur pouvoir par des moyens qui causent la mort de leurs ennemis. Quiconque offense le fétiche , soit par manque de respect ou par la destruction de quelque chose qui lui appartient , n'est nullement en sûreté , à moins que l'insulte ne soit amplement expiée , ou que la colère du fétiche ne soit apaisée par des présents ou des sacrifices proportionnés à la faute ou aux facultés du coupable.

Les ministres du fétiche gagnent leur vie par ces exactions , et malheur à quiconque méconnaît leur pouvoir.

D'ailleurs les nègres donnent au mot fétiche un grand nombre de significations, il désigne quelquefois une chose défendue. Un homme refuse de manger une poule blanche, un autre une noire, chacun dit : elle est fétiche. Ils ne veulent pas que les blancs s'assient dans certains endroits, en disant qu'ils sont fétiches. Tuer un crocodile ou une panthère, est fétiche dans quelques cantons. Si quelqu'un est empoisonné ou malade d'une manière dont ils ne peuvent rendre raison, ils s'écrient qu'il est fétiche.

Après avoir jeté ce coup-d'œil rapide sur les pays situés le long de la côte, portons nos regards sur ceux de l'intérieur. Tous ceux dont j'ai entendu parler produisent de l'or, tandis que l'on n'en trouve comparativement que fort peu dans le voisinage de la mer. Tout l'ivoire vient également de l'intérieur ; je suppose que les animaux domestiques, notamment les moutons, y sont plus grands que sur la côte. J'ai mangé ma part d'un mouton qui, prêt à être mis à la broche, pesait cent vingt livres, suivant ce que m'assura un Hollandais ; il venait du royaume d'Egio. On peut conclure de ces faits que les pâturages de l'intérieur sont plus gras que ceux de la côte.

Si le roi d'Achanti ne fût pas venu nous voir, nous aurions continué à ignorer les grands avantages que l'on peut retirer d'un commerce avec

l'intérieur. Les principaux personnages de sa suite nous rendirent un compte très-satisfaisant de leur pays, et le roi nous fournit des preuves certaines de la richesse de ses états.

Les Portugais ont prouvé qu'il n'est nullement impossible de pénétrer dans les pays de l'intérieur ; tout le royaume de Congo est en quelque sorte en leur possession ; et ils ont plusieurs comptoirs sur la côte d'Angole. Leur principal établissement est à Loango en Angole, et au cap Palmerino, où ils entretiennent de fortes garnisons ; ils peuvent mettre en campagne, pour se défendre contre les naturels, à peu près trois mille hommes assez bien armés. Depuis que nous fréquentons la côte de Guinée nous n'avons pas essayé de porter notre commerce dans le cœur de cette contrée, nous nous sommes bornés à celui de la côte. Cependant il est indubitable que nous pourrions suivre l'exemple des Portugais ; quel débouché pour nos manufactures ! En peu d'années des milliers de nègres changeraient d'habillement, et se vêtiraient à l'européenne. L'expérience de trois siècles est pourtant contraire à cette conclusion ; car les nègres n'ont appris de nous qu'à fumer et à boire : mais les Européens n'ont pas encore vécu au milieu de leurs peuplades.

Passons maintenant à la description des lieux remarquables, en allant de l'ouest à l'est.

Apollonia, à trois milles à l'est du cap de même nom, est le premier qui se présente. Nous y avons un fort dans une vaste plaine, à peu près à trois cents pieds de la mer. A trois milles du fort dans l'intérieur, on voit à l'extrémité de la plaine un lac d'eau douce, dont la circonférence est de six milles; on n'en a pas trouvé le fond au milieu avec une ligne de cent cinquante pieds; il est très-poissonneux et infesté de crocodiles. On trouve des serpens sur ses bords.

Un petit village a été construit dans ce lac sur pilotis à une certaine distance des rives. Chaque maison est isolée; les habitans communiquent entre eux par des pirogues que les femmes conduisent. Ils sont originaires de Tchamah, pays plus oriental, et ont conservé leur langage primitif; ils ne communiquent avec les Apolloniens que pour échanger le produit de leur pêche contre du millet et du riz. Ils paraissent paisibles et heureux.

Le pays de Bein ou Apollonia est généralement plat; il est bien boisé et arrosé par plusieurs petites rivières qui, dans la saison des pluies, communiquent entre elles et noient la campagne, de sorte qu'elle est très-favorable à la culture du riz, de la canne à sucre et de tous les végétaux qui ont besoin d'un sol humide. On y voit quelquefois des éléphans; les singes et les oiseaux sont très-nombreux autour du lac.

La côte est plate et sablonneuse, la mer y brise avec tant de violence, qu'on ne peut s'en approcher sans danger; cet inconvénient est cause que peu d'habitans s'adonnent à la pêche. Ils sont généralement grands et bien faits; ils ont les lèvres épaisses et le nez écrasé; ils sont braves et belliqueux, et d'ailleurs polis, bons et hospitaliers. L'habillement des hommes consiste en une pièce de toile longue de dix pieds ou plus, dont ils s'enveloppent négligemment le corps; ils portent une pagne autour des hanches; les femmes sont mises à peu près de même, elles ont une quantité d'anneaux, de colliers et de bracelets. Les maisons sont en bambous enduits d'argile, on en revêt aussi le fond de la cabane; elle devient très-dure. Les villes et les villages sont généralement entourés d'une forte palissade de bambous pour servir de défense contre les bêtes sauvages.

Le roi exerce l'autorité sans partage. Il prononce les jugemens sans consulter aucun de ses sujets, excepté quand l'accusé est un grand personnage; mais dans ce cas, un tel homme paraît rarement comme un criminel devant le roi. S'il a commis un crime ou s'il a encouru le déplaisir du prince, il reçoit un message qui lui annonce la nécessité de prouver son innocence; il obéit généralement, et il subit l'épreuve qui est en usage dans le pays, et qui manque peu de pro-

duire son effet ; elle consiste à avaler de l'eau dans laquelle on a fait infuser l'écorce d'un arbre regardée comme vénéneuse et d'autres substances ; si elle reste dans le corps , elle annonce généralement un résultat funeste ; si elle est rejetée , c'est une preuve d'innocence. Le roi fait préparer la potion sous ses yeux , s'il veut qu'elle soit efficace , quelquefois il est présent quand on l'administre.

Quant aux coupables de moindre parage , ils sont décapités , brûlés vifs , ou enterrés dans un trou jusqu'à ce qu'ils périssent.

Le roi de Bein a une armée de mille soldats ; toute personne riche est obligée de lui fournir un contingent en hommes et argent quand il fait la guerre.

Le comptoir le plus voisin est celui d'Axim , situé dans le pays d'Ahanta qui est plus montagneux et plus boisé , plus fertile , mais moins bien arrosé que le Bein. La plus grande rivière est l'Ancobra ; son embouchure est embarrassée de rochers. La côte de l'Ahanta est découpée par des baies et des ports commodes. Le pouvoir du roi y est limité ; on ne le consulte que dans les cas très-importans. L'autorité est entre les mains des chefs. Les habitans sont doux et paisibles. Les Anglais et les Hollandais ont des forts dans ce pays.

Il confine à l'est avec le territoire des Tchamahs , peuple turbulent et féroce. Ils maltraitent souvent les Européens sans aucun prétexte. On trouve dans ce canton les forts de Commenda aux Hollandais et aux Anglais , et le fort d'Elmina aux Hollandais.

A peu près à huit milles à l'est d'Elmina est le fort du cap Corse , principal établissement des Anglais à la Côte-d'Or. Le château est bâti sur un rocher qui forme un parapet excellent vers le sud et l'ouest , et défendu par quatre-vingt-dix pièces de canon. Les gros vaisseaux ne peuvent pas s'en approcher assez pour le battre efficacement avec leur artillerie , circonstance qui fait sa principale force ; du côté de terre au contraire , il est commandé par des hauteurs.

Une bourgade irrégulière est bâtie autour du château , les rues en sont très-sales ; les maisons en terre sont généralement de forme carrée. On évalue le nombre des habitans à 8,000.

Ce fort est dans le pays de Fetou , sur lequel régnait autrefois un dey ; c'était plutôt un jongleur en chef qu'un roi ; les personnes de sa famille sont encore traitées avec respect. Le gouvernement est entre les mains des peynins ou anciens , et des chefs qui eux-mêmes obéissent au roi de Fanti.

Les états de ce prince commencent à peu de distance du cap Corse. Il y a beaucoup de supers-